



OFEV, BRO, 3003 Berne

**Exposé de M. Bruno Oberle, directeur de l'OFEV, à l'occasion du lancement de la campagne
« La sécurité au travail dans les forêts privées », le 18 janvier 2006 à Bowil**

Engagement de l'OFEV en faveur de la sécurité au travail dans les forêts privées

Seul le discours prononcé fait foi.

Madame, Monsieur,

La repousse dans nos forêts atteint chaque année 10 millions de mètres cubes et nous n'en exploitons que la moitié.

Les recettes tirées du bois constituent encore la principale source de revenus de l'économie forestière. Et les propriétaires comme les exploitants ont besoin de ces recettes pour entretenir et préserver la forêt.

Il est très important aussi pour la politique environnementale que la forêt soit en bon état. D'abord parce qu'elle couvre près d'un tiers de la superficie du pays. Ensuite parce que, si la forêt peut produire sa précieuse ressource qu'est le bois et fournir ses multiples prestations en faveur de la sécurité et de la diversité naturelle, elle apporte une énorme contribution à la politique environnementale.

Le bois a des propriétés exceptionnelles: il est matériau de construction, il est matière première industrielle, il est aussi agent énergétique.

Autant de raisons qui poussent à mieux utiliser les repousses naturelles de bois. L'Office fédéral de l'environnement, quant à lui, est disposé à apporter sa contribution.

Ces objectifs abstraits prennent forme concrète en forêt, quand un bûcheron coupe un arbre à la tronçonneuse, quand un ouvrier façonne le bois avec un engin, quand un conducteur transporte les troncs avec une machine. Des hommes ou des femmes qui sont trop souvent victimes d'accidents du travail, parfois mortels. De nombreux accidents se produisent dans les forêts privées: ces dernières années, on a déploré un mort pour 200 000 mètres cubes de bois. Chaque décès est de trop. En revanche, les accidents dont sont victimes les professionnels ont nettement reculé.

Comment atteindre la croissance de productivité, notamment dans les forêts privées, dans ces conditions?

Le Conseil fédéral a reconnu et traité le problème, en prévoyant de nouvelles prescriptions sur la formation minimale pour les travaux à la tronçonneuse et la récolte du bois dans les forêts privées au cours de la révision partielle de la loi sur les forêts, que l'on trouve aux articles 21, alinéa 2, et 43, alinéa 1, lettre i. L'OFEV a en outre été chargé de développer et de mettre en œuvre toute une série de mesures avec les partenaires sociaux.

Nous pouvons faire plus et nous le ferons. Il a suffi de commencer.

Nombre de propriétaires privés exploitent eux-mêmes leur forêt, pour leur approvisionnement personnel. Ces personnes sont plus souvent victimes d'accidents que les professionnels. La probabilité d'un accident – entraînant de lourdes conséquences physiques et financières – est en effet maintes fois plus grande chez les non-professionnels.

Les causes de ces accidents sont souvent l'ignorance, l'inexpérience, la méconnaissance des dangers, l'utilisation d'outils inappropriés. Dans ce domaine amateur aussi, il faut proposer des possibilités de formation, qu'il s'agisse du maniement d'engins ou de l'évaluation des risques.

Avec nos partenaires, la suva, le Service de prévention des accidents dans l'agriculture (SPAA) et l'Économie forestière suisse (EFS), nous avons développé une offre de formation pour améliorer la sécurité au travail et la protection de la santé lors des travaux de bûcheronnage. Cette offre est disponible à partir d'aujourd'hui pour toute personne intéressée.

Et je serai satisfait lorsque l'exploitation accrue du bois de nos forêts ne signifiera plus systématiquement augmentation du nombre des victimes.

Je tiens à remercier tous ceux et celles qui ont aidé à l'aboutissement de ce projet.